

RESSOURCES ET ÉNERGIE SQUATEX INC.
7055, boul. Taschereau, Bureau 500, Brossard (Québec) J4Z 1A7

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE
ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale et extraordinaire des actionnaires de Ressources et Énergie Squatex Inc. (la « **société** ») se tiendra au siège social de la société situé au 7055, boul. Taschereau, bureau 500, Brossard (Québec), le 15 août 2016 à 9 h 00, aux fins suivantes :

1. Recevoir les états financiers de la société et le rapport de l'auditeur pour l'exercice terminé le 31 mars 2016;
2. Élire les administrateurs de la société;
3. Nommer l'auditeur et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération;
4. Étudier et, s'il est jugé souhaitable, adopter une résolution spéciale modifiant les statuts constitutifs de la société pour refondre ses actions ordinaires à raison d'une (1) nouvelle action ordinaire pour chaque tranche de deux (2) actions ordinaires actuellement émises et en circulation; et
5. Traiter de toute autre question dont l'assemblée pourra être régulièrement saisie.

Un exemplaire du rapport de gestion, des états financiers et du rapport de l'auditeur pour l'exercice terminé le 31 mars 2016 est disponible sur le site www.sedar.com. La circulaire de sollicitation de procurations de la direction jointe au présent avis apporte des renseignements complémentaires sur les questions qui seront traitées à l'assemblée et, à ce titre, fait partie intégrante du présent avis.

Brossard (Québec)
Le 7 juillet 2016

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(signé) *Jean-Claude Caron*
Président

Le conseil d'administration souhaite que chaque actionnaire soit présent à l'assemblée. Par contre, les actionnaires qui ne peuvent assister à l'assemblée sont priés de remplir le formulaire de procuration ci-joint et de le faire parvenir à la société dans l'enveloppe prévue à cet effet. Les procurations à utiliser à l'assemblée devront être retournées à la société avant la fermeture des bureaux le 11 août 2016.